NATIONS UNIES

E

Conseil Économique et Social

Distr.
GÉNÉRALE

E/CN.4/Sub.2/2001/33
12 juin 2001

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme
Cinquante-troisième session
Point 4 de l'ordre du jour provisoire

LES DROITS ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS

Note du secrétariat

1. À sa cinquantième session, la Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme, conformément à sa résolution 1998/8, a décidé d'établir, pour une période de trois ans, un groupe de travail de session composé de cinq de ses membres, chargé d'examiner les méthodes de travail et les activités des sociétés transnationales.

2. À sa deuxième session, qui s'est tenue pendant la cinquante-deuxième session de la Sous-Commission, le groupe de travail était saisi pour examen de trois documents de travail établis par M. David Weissbrodt: «Principes relatifs au comportement des sociétés en matière de droits de l'homme» (E/CN.4/Sub.2/2000/WG.2/WP.1), et deux additifs à ce document contenant des informations générales et une liste des sources existantes de normes internationales qui ont été utilisées pour élaborer le projet de principes (E/CN.4/Sub.2/2000/WG.2/WP.1/Add.1 et Add.2). Dans ses recommandations concernant les activités futures, le groupe de travail a notamment invité M. Weissbrodt à réviser et actualiser son projet de normes relatives au comportement des sociétés en matière de droits de l'homme, en veillant à préciser les moyens de les mettre en œuvre et à communiquer son document de travail révisé au groupe de travail de session et à la Sous-Commission à leurs prochaines sessions (voir le rapport du groupe de travail de session sur les méthodes de travail et les activités des sociétés transnationales sur sa deuxième session (E/CN.4/Sub.2/2000/12), par. 10 et 61).

GE.01-14189 (F)

3. À ce sujet, le secrétariat a reçu les quatre documents de travail élaborés par M. Weissbrodt mentionnés ci-dessous, qui seront publiés en tant que documents du groupe de travail à sa troisième session; celle-ci se tiendra au cours de la cinquante-troisième session de la Sous-Commission:

a) Introduction au projet de directives universelles pour le respect des droits de l'homme applicables aux sociétés (E/CN.4/Sub.2/2001/WG.2/WP.1);

b) Projet de directives universelles pour le respect des droits de l'homme applicables aux sociétés (E/CN.4/Sub.2/2001/WG.2/WP.1/Add.1);

c) Document d'information récapitulant les sources qui ont été utilisées pour l'élaboration du projet de directives universelles pour le respect des droits de l'homme applicables aux sociétés (E/CN.4/Sub.2/2001/WG.2/WP.1/Add.2); et

d) Rapport sur les travaux du séminaire consacré à l'examen du projet de directives universelles pour le respect des droits de l'homme applicables aux sociétés (E/CN.4/Sub.2/2001/WG.2/WP.1/Add.3).

4. Conformément à la recommandation du groupe de travail, les quatre documents de travail seront transmis à la Sous-Commission en tant que documents de travail au titre du point 4 de l'ordre du jour provisoire.